



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E174621

VALABLE JUSQU'AU 11/10/2023

ÉDITÉ LE 13/10/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/02/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AUBENAS 834678880

Siret : 834 678 880 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 20 398

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 50746173B-0002

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 50746173B-0002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2021

Raison sociale : ENTREPRISE FORASTIER

2 RUE DE LA PRISON  
07580 ST PONS

Téléphone : 04 75 36 71 17

Fax : 04 75 36 71 17

Portable :

Site Internet : www.forastier.fr

E-mail : contact@forastier.fr

Responsabilité légale :

FORASTIER AYMERIC PRÉSIDENT / FORASTIER FRANÇOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/10/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Charpentier)	09/10/2019

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/10/2022
o Fenêtres de toit	05/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	05/10/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.